

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

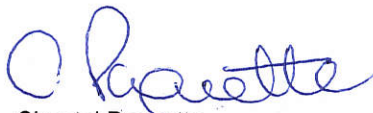
Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **8 mai 2018**, au Pavillon Wilson situé au 4 b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1	Adresse civique :	32 rue des Tulipes
	Numéro de cadastre :	2 045 416
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"><li>– Autoriser un empiètement du mur et du plancher en porte-à-faux dans la marge latérale de 0,80 mètre alors que le règlement ne le permet pas;</li><li>– Autoriser une marge de 1,20 m entre la ligne latérale et le mur et le plancher en porte-à-faux, au lieu de 2 m.</li></ul> Afin de rendre conforme l'implantation du bâtiment au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ** à Coteau-du-Lac ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018.



Chantal Paquette  
Assistante-Greffière

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal Première Édition, édition du 21 avril 2018;
2. affiché au bureau de la municipalité le 20 avril 2018;
3. affiché sur le site Internet de la ville le 18 avril 2018



Chantal Paquette,  
Assistante-greffière

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **8 mai 2018**, au Pavillon Wilson situé au 4 b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	33 rue Lafrenière
	Numéro de cadastre :	2 045 443
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser une profondeur de terrain de 27,43 m alors que le règlement autorise une profondeur minimum de 30,48 m.</li></ul> Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.
1	Adresse civique :	Rue Bruno-Sauvé
	Numéro de cadastre :	2 045 053
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser les cases et les aires de stationnement en cour avant alors, que le règlement ne l'autorise pas.</li><li>• Autoriser une aire d'isolement de 0,5 m entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal, au lieu de 1,5m.</li></ul> Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018.



Chantal Paquette  
Assistante-greffière

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal Saint-François, édition du 18 avril 2018;
2. affiché au bureau de la municipalité le 18 avril 2018;
3. affiché sur le site Internet de la ville le 13 avril 2018



Chantal Paquette,  
Assistante-greffière